

MODALITES DE PARTICIPATION ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires français à l'appel à projets **de recherche transnationaux sur les traumatismes du cerveau et de la moelle épinière.**
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
<http://www.neuron-eranet.eu/>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture

Etape 1 : 14 mars 2016, 14 h 00 (Europe Centrale)

Etape 2 : 30 juin 2016, 14 h 00 (Europe Centrale)

Points de contact à l'ANR

Chargé d'activité ANR
Sheyla MEJIA-GERVACIO
+33 1 78 09 80 14

NeuronCalls@agencerecherche.fr

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

En lien avec les différents défis sociétaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens dans le cadre des actions européennes de type ERANET, ERANET COFUND ou initiatives de programmation conjointe (JPI). Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'ANR a décidé de s'engager au sein de l'ERANET COFUND NEURON.

L'objectif est de contribuer au financement des projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique, en soutenant la participation des équipes nationales.

En 2016, l'ANR et l'ERANET COFUND NEURON lancent un appel à projet pour financer la recherche portant sur les **lésions du Cerveau et de la moelle épinière d'origine traumatique**. Les projets proposés devront adresser au moins un des axes thématiques suivants : a) Recherche fondamentale portant sur les conséquences de traumatismes subis par le système nerveux central du point de vue biologique et fonctionnel. Cela peut inclure le développement de ressources nouvelles, ainsi que les technologies pour la prédiction, la prévention ou la thérapie de la maladie. b) Recherche clinique visant à développer de nouvelles stratégies applicables au diagnostic, au traitement ou à la neuroréhabilitation (i.e. interphase cerveau-machine, EEG et la neuroimagerie) en cas de maladies provoquées par des traumatismes du système nerveux. Les études cliniques seront éligibles pour les phases précoces allant jusqu'à la limite de validation de principe.

Ne seront pas éligibles pour cet appel les études portant sur l'hémorragie, l'hypoxie ainsi que sur les conséquences psychologiques des traumatismes. De même les projets portant sur les maladies neurodégénératives sont exclus.

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de l'ERANET COFUND NEURON les projets seront soumis en deux étapes. Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur, sur le site de soumission de l'ERANET COFUND NEURON, en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le site :

<http://www.neuron-eranet.eu/>

La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions (étape 1) sur le site de soumission est fixée au **14 mars 2016 à 14 h (Europe Centrale)**.

La date limite de dépôt des dossiers de propositions (étape 2) sur le site de soumission est fixée au **30 juin 2016 à 14 h (Europe Centrale)**.

3. ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

- **Caractère complet**

La pré-proposition doit être déposée sur <http://www.neuron-eranet.eu/> à la date de clôture de soumission des pré-propositions au plus tard le **14 mars 2016 (14 :00 Europe Centrale)**. Aucun document n'est admis après cette date. Une proposition complète doit comprendre :

- *Nom et affiliation du coordinateur de projet et des principaux partenaires participant au consortium.*
- *Une description du programme de recherche mentionnant les objectifs, la rationalité et la méthodologie. Cette description doit mettre en avant l'innovation, l'originalité et la faisabilité du projet propose ainsi que la valeur ajoutée acquise par la collaboration d'équipés scientifiques multinationales.*
- *Une annexe contenant des diagrammes du plan de travail et des figures peut être ajoutée (maximum 1 page).*
- *CV pour chaque chercheur principal participant, contenant une liste de cinq publications pertinentes démontrant la compétence pour la réalisation du projet. Description des brevets ainsi que des projets de recherche en cours, sur la thématique de cet appel indiquant les sources de financement et des superpositions potentiels avec la pré-proposition (maximum 1 page).*
- *Budget détaillé indiquant le financement demandé par chaque partenaire*

La proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des propositions au plus tard le **30 juin 2016 (14 :00 Europe Centrale)**. Aucun document n'est admis après cette date. Une proposition complète doit comprendre :

- *Nom et affiliation du coordinateur de projet et des principaux partenaires participant au consortium.*
- *Résumé scientifique (maximum une demie page)*
- *Résumé vulgarisée (maximum une demie page)*
- *Contexte et état de l'art dans le domaine ainsi que la rationalité du projet de recherche propose.*
- *Plan de travail mettant en avant l'originalité et l'innovation (objectifs, méthodologie, structure du travail, implication des participants, calendrier, coordination et gestion du projet, maximum 15 pages).*

- *Justification du budget demande (mentionner des autres sources de financement pour le projet, maximum 1 page)*
- *Valeur ajoutée acquise par la collaboration (maximum 1 page)*
- *Description de l'utilisation des résultats attendus (expliquant la gestion et le partage de données).*
- *Description des aspects éthiques du projet (i.e. besoin du consentement, protection des données, utilisation des animaux). Description des aspects légaux (i.e. droits d'auteur, brevets, etc) en accord avec les règles nationales (maximum 1 page).*
- *CV pour chaque chercheur principal participant, contenant une liste de cinq publications pertinentes démontrant la compétence pour la réalisation du projet. Description des brevets ainsi que des projets de recherche en cours, sur la thématique de cet appel indiquant les sources de financement et des superpositions potentiels avec la pré-propositions (maximum 1 page).*
- *Description du budget demande par chaque partenaire, et résumé de toutes les sources de financement demandées.*

Les projets impliquant des essais cliniques doivent aussi détailler les critères d'inclusion/exclusion, l'analyse statistique et la justification de la conception du projet. Cette information doit être fournie en utilisant le formulaire disponible sur le site web NEURON

Les objectifs du projet et le budget demande dans la phase de pré-proposition et de propositions doivent être identiques. De même, les projets dans les deux phases doivent impliquer des équipes identiques.

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Une pré-proposition ou une proposition doit correspondre à un thème de collaboration scientifique tel que précisé dans l'appel dont le lien est en page 1.

Seuls les projets transnationaux seront financés. Chaque consortium devra désigner un coordinateur issu d'une institution éligible (voir texte d'appel à projets). Le coordinateur représentera le consortium et sera responsable de sa gestion. Les consortiums devront être composés de **minimum trois et maximum cinq équipes de recherche**, provenant au **minimum de 3 pays différents** participant à cet AAP. Le nombre maximum de partenaires peut aller jusqu'à six pour les consortiums avec des participants provenant des pays sous-représentés tels que la Lettonie, la Roumanie, la Slovaquie et la Turquie. Un maximum de 2 partenaires par pays est accepté. L'ANR financera exclusivement les partenaires français des projets sélectionnés.

Le financement sera attribué pour une durée de **trois ans maximum et commencera début 2017**.

4. EVALUATION

Dans le cadre de cet appel, un comité évalue les pre-propositions et propositions selon les modalités énoncées en annexe du plan de travail de la Commission Européenne¹.

L'appel conjoint de l'ERANET COFUND NEURON prend la forme d'une procédure en deux étapes :

Pre-Propositions

CRITERES ETAPE 1

Les aspects formels de la pre-propositions seront évalués par le secrétariat conjoint de l'appel (date de soumission, nombre des pays participant aux consortiums, etc). En parallèle, le secrétariat conjoint de l'appel donnera accès électronique aux organisations de financement nationales qui évalueront l'éligibilité de chaque pre-proposition. Si l'un des critères formels n'était pas conforme le coordinateur sera contacté et devra resoumettre une version corrigée dans les 24 heures. Une partie de membres du comité de pilotage de l'appel, impliqué dans l'attribution des examinateurs, évaluera que les pre-propositions soit conformes avec le périmètre et les thèmes de l'appel.

Les pre-proposition conformes seront envoyés aux examinateurs scientifiques internationaux pour évaluation.

CRITERES ETAPE 2

Les critères d'évaluation scientifiques des pre-propositions complètes seront :

- La qualité scientifique de l'approximation et de la méthodologie ;
- L'innovation du concept scientifique/hypothèses;
- La compétence et l'expérience des partenaires sur la thématique de l'appel ;
- L'impact ;
- La qualité et l'efficacité de l'implémentation du programme de recherche

Les évaluateurs produiront une évaluation numérique et un rapport écrit. Utilisant cette évaluation les pre-propositions seront classées et une partie des consortiums seront invités à soumettre une proposition.

¹ General Annex of Horizon 2020 of the Work Programme on ERA-NET Cofund : http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-d-eranet-cofund_en.pdf

Propositions

CRITERES ETAPE 1

Evaluation formel de la proposition (voir 4.1.1).

Critères Etape 2

Les propositions seront envoyées à trois experts scientifiques au minimum, ces experts produiront une évaluation numérique et un rapport écrit.

Ensuite, un panel d'évaluation sera constitué avec une fraction des évaluateurs scientifiques ayant participé à la phase de pre-propositions. Ce panel participera à une réunion afin d'identifier les meilleurs propositions à l'aide de rapports et à l'évaluation numérique fait au préalable par les évaluateurs pour chaque projet.

CLASSEMENT

Les propositions seront classées. La sélection s'effectuera sur la base de ce classement.

RESULTATS

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des membres de l'ERANET COFUND. Dans le cadre des ERANETS COFUND, la liste des projets sélectionnés pour financement s'arrête dès qu'un projet ne peut être financé par toutes ou partie des agences membres de l'ERANET COFUND.

5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.